



Jeudi le 13 février 2003

Envoi par courriel

Madame Claudette Journault
Présidente de la commission d'enquête
Sur le projet d'aménagement d'un barrage
à la décharge du lac Sergent
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
575, rue Saint-Amable
2e étage, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent
 En référence à la lettre DQ7, voici nos commentaires et suggestions
 pour baisser le niveau du lac.

Madame,

Je veux, par la présente, revoir avec vous le cycle annuel du niveau d'eau actuel du lac Sergent et vous suggérer de contrôler le niveau du lac équivalant au cycle actuel.

Tel que présenté avec photos aux audiences publiques, les traces de référence de niveau d'eau du lac sur les piliers de ciment du pont du Parc Linéaire sont l'indication que les barrages clandestins ont généralement maintenu le niveau d'eau du lac au niveau de référence.

Avec le barrage, nous voulons maintenir ce même niveau d'eau du lac et ce, de la fin de la crue printanière jusqu'à la fin de la période estivale. Les barrages clandestins sont toujours démontés vers le 1^{er} octobre de chaque année.

En août et septembre 2002, nous n'avions pas de barrage clandestin et avec un étiage sévère, le niveau du lac a baissé environ de 25 cm tel que présenté lors des audiences publiques. Nous avons donc constaté que le plus bas niveau du fond de la décharge est autour de 157,8 m.

Advenant une pluie importante en période hivernale et pour éviter d'avoir des problèmes d'inondation, je vous suggère de baisser le niveau du lac en deux périodes annuelles :

- 1) À compter du 1^{er} octobre de chaque année, nous pourrions baisser de 15 cm le niveau d'eau du lac et ce, en deux étapes. Le niveau du haut des poutrelles serait à 157,85 m, et tenant compte du trou pour le débit réservé, ce serait donc équivalent au niveau du fond de la décharge actuel.
- 2) À compter du 1^{er} mars suivant, nous enlèverions en deux étapes, l'autre 25 cm de poutrelles de façon à abaisser le niveau du lac pour recevoir la crue printanière. Le niveau d'eau du lac commence généralement à monter à la fonte de la neige et en début d'avril.
- 3) Avec notre système de contrôle, un temps de 3 à 4 semaines est requis pour baisser le niveau d'eau du lac de 20 cm.

Il faut noter que le niveau du lac ne descendra pas de 40 cm dû à la largeur de moins de 2 m de la partie de contrôle à 157,6 m. Mais nous prévoyons que le plus bas niveau d'eau du lac se situera autour de 30 cm plus bas que le niveau de référence.

En résumé, en abaissant le niveau du lac tel que présenté, le niveau d'eau du lac sera équivalent au cycle annuel de niveau d'eau actuel, à l'exception du mois avant la crue printanière. En ayant un niveau d'eau comparable au cycle de niveau d'eau actuel, il n'y aurait plus de différence, donc pas d'impact pour la vie des poissons et des plantes aquatiques.

Je vous demande donc de prendre en considération cette suggestion dans vos recommandations.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guy Beaudoin, maire
Responsable du projet en titre

M. Hubert Marcotte, Enviram